

# 2009

cellule de soutien  
tpe / pme

## FICHE N°11 : MESURES GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DES TPE ET PME



**MEDEF**

### ■ 22 OCTOBRE 2008 : PLAN DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME

- 17 milliards d'excédent d'épargne transférés aux banques (cf. communiqué de presse FBF)
- 5 milliards de capacité d'intervention supplémentaire à Oséo
- 30 milliards débloqués par la BEI

### ■ OCTOBRE 2008 : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PME

- Nomination de parrains PME dans les DRIRE
- Mise en place, auprès du préfet, de cellule institutionnelle de suivi de la crise
- Nomination d'un médiateur du crédit pour les problèmes bancaires

### ■ 23 OCTOBRE 2008 : TAXE PROFESSIONNELLE ET INVESTISSEMENT

- Tout investissement nouveau réalisé par les entreprises en France sera exonéré à 100% de la taxe professionnelle jusqu'au 1er janvier 2010 (cette taxe sera supprimée définitivement à compter du 1er janvier 2010 cf. annonce de N Sarkozy du 5 février 2009)

### ■ 23 OCTOBRE 2008 : FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le Président de la République a confié à la Caisse des Dépôts la gestion d'un Fonds stratégique d'investissement national chargé d'investir en fonds propres pour financer des « projets industriels novateurs et audacieux ».

### ■ NOVEMBRE 2008 : MESURES RELATIVES AUX ASSUREURS-CRÉDIT

- Mise en place CAP : complément d'assurance crédit
- Maintien des engagements pris par les assureurs-crédits sur le niveau global de garantie
- Élargissement des compétences du médiateur du crédit aux problématiques liées à l'assurance-crédit.

INFORMER

## ■ 4 DÉCEMBRE 2008 : PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE (MESURES PME)

- Nouveau renforcement des interventions d'OSEO et augmentation des interventions à destination des artisans et des activités de proximité :

- doublement du fonds de garantie d'OSEO destiné à garantir la consolidation sur moyen et long terme des prêts à court terme aux PME (2 Md€ de prêts contre 1 Md€ prévu pour l'instant) ;
- mise en place d'une garantie OSEO ciblée sur les financements bancaires à court terme (2 Mds€ de prêts) ;
- extension des interventions d'OSEO à des entreprises de taille intermédiaire : dans l'attente d'un assouplissement des règles européennes annoncée par la Commission dans sa communication du 26 novembre, la garantie OSEO au seuil permet déjà de couvrir jusqu'à 80% des prêts d'un montant maximum de 1,5 M€ par entreprise, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- augmentation des capacités d'intervention de la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, en complément des interventions d'OSEO.

- Le crédit d'impôt recherche dû au titre des années antérieures sera intégralement restitué dès le début 2009, ce qui représente 3,8 Mds d'€.

- Ce remboursement concernera en priorité les entreprises déficitaires ou faiblement bénéficiaires qui ont une activité de recherche.

- Les reports en arrière de déficits d'impôt sur les sociétés seront remboursés par anticipation en 2009.

- Actuellement, les entreprises peuvent imputer leurs déficits sur leurs bénéfices des trois années antérieures pour lisser leur imposition sur les bénéfices. Néanmoins, la créance qui en naît pour l'Etat n'est remboursable qu'au terme d'un délai de 5 années.
- En 2009, l'Etat remboursera aux entreprises l'ensemble des créances que détiennent les entreprises à ce titre, soit 1,8 Mds d'€.

- Les excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés seront remboursés plus rapidement en 2009.

- Les entreprises ont déjà la faculté de limiter leurs acomptes d'IS. Lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles ont néanmoins versé plus qu'elles ne devaient, le trop perçu leur est remboursé au mois d'avril, au moment de leur déclaration d'IS.
- A titre exceptionnel en 2009, ce versement pourra être demandé dès le mois de janvier au lieu du mois d'avril.

- Mensualisation du remboursement de la TVA.

- Lorsqu'elles ont facturé moins de TVA qu'elles n'en ont collecté, les entreprises ont une créance sur le Trésor qui est remboursable. Ce remboursement est en principe annuel. Par dérogation, il peut être trimestriel.
- Cette règle du trimestre créditeur pèse sur la trésorerie des entreprises. Elle sera modifiée au profit d'une règle du mois créditeur, qui sera ouverte sur option à toutes les entreprises soumises au régime normal d'imposition.
- Les entreprises créditrices bénéficieront donc dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 d'un effet de trésorerie positif estimé à 3,6 Mds d'€. Sont concernées plus de 82 000 entreprises dont 81 000 PME appartenant notamment aux secteurs de l'industrie, des services, de l'agro-alimentaire et de l'immobilier.

- Un amortissement accéléré incitera les entreprises à investir en 2009.

- L'amortissement dégressif, destiné d'abord aux entreprises industrielles, a été étendu aux entreprises commerciales possédant des immobilisations de type industriel.

- Les coefficients d'amortissement dégressif actuels seront augmentés d'un demi-point. Ainsi, le coefficient sera porté à 1.75 pour les biens dont la durée normale d'utilisation est de trois ou quatre ans (matériels informatiques par exemple), 2.25 pour les biens dont la durée normale d'utilisation s'élève à cinq ou six ans et 2.75 pour les biens dont la durée d'utilisation excède six ans (matériels et outillages industriels, matériels de transport, immeubles hôteliers...).

- L'augmentation du taux d'avance versé aux fournisseurs permettra d'améliorer leur trésorerie.

- Sur les marchés publics, une avance minimale de 5% est due lorsque le marché dépasse 50 000 € et 2 mois. Elle est en général plafonnée à 30%.

- A titre exceptionnel en 2009, instruction sera donnée à tous les services de l'Etat de prévoir obligatoirement une avance de 20%, et ce sur tous les marchés supérieurs à 20 000 €.

- Le coût de cette mesure en 2009 est évalué à 1 Mds d'€, qui anticipera les versements prévus les années suivantes.

- Simplification du code des marchés publics dans un souci d'accélération, de transparence, de meilleur coût et d'accès des petites entreprises à la commande publique.

- Aide temporaire qui compensera les charges patronales pour toutes les nouvelles embauches en 2009.

- Cette aide supplémentaire équivaudra à 14 points de charges environ au niveau du SMIC, soit 180 €. Pour des embauches à des salaires plus élevés l'aide sera dégressive, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du SMIC et s'éteindra à 1,6 SMIC.

## ■ 2 FÉVRIER 2009 : LANCEMENT DU DISPOSITIF DU TIERS DE CONFIANCE DE LA MÉDIATION

- Medef, CGPME, UPA, APCM et ACFCI s'engagent aux côtés du Médiateur du Crédit pour soutenir et accompagner les entreprises en difficultés.

## ■ 27 FÉVRIER 2009 : AMÉLIORATION DES PRODUITS OSÉO VISANT À RENFORCER LA TRÉSORERIE DES PME

- Extension des garanties proposées par Oséo aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) c'est-à-dire 250 à 5000 salariés.

- Réduction du délai de carence (pour le produit Ligne de Crédit Court Terme) à 4 mois au lieu de 9 mois

## ■ 27 MARS 2009 : PLAN CO.RAIL

- Mesures exceptionnelles de l'Etat à court terme pour surmonter les difficultés de trésorerie des TPE/PME antillaises

- Mise en place d'un prêt à taux zéro pour les TPE en difficulté

- Mesures visant à faciliter l'accès au crédit bancaire à court terme

- Mesures à moyen terme visant une reprise de l'investissement

## ■ 20 AVRIL 2009 : MESURES EN FAVEUR DES BESOINS EN FONDS PROPRES DES PME

- Signature d'une convention avec les sociétés de capital investissement.
- Lancement du dispositif Appui PME. Ce dispositif a pour objectif de mettre en œuvre la convention signée début avril :
- En organisant 22 forums régionaux d'information
- En étendant le rôle des plateformes régionales d'orientation de la CDC et OSEO
- En complétant le numéro azur 0.810.00.12.10, prévu pour OSEO et la Médiation du Crédit, par un volet « fonds propres »

## ■ 1ER MAI 2009 : GEL DES PROCÉDURES D'INSCRIPTION DE PRIVILÈGE ET DE MAJORATIONS DE RETARD SUR LES COTISATIONS SOCIALES POUR LES ENTREPRISES PRIMO-DÉBITRICES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- Convention signée entre l'Acoss, l'Unedic, le Pôle emploi, Agirc et Arrco
- Dispositif temporaire (1er mai 2009 – 1er mai 2010) et examen aux cas par cas
- Coordination des demandes par la mise en place d'un réseau de référents
- Pas d'automatisme dans l'examen des demandes

## ■ 13 MAI 2009 : NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES ASSUREUR-CRÉDIT

- examen de la situation des entreprises sur la base d'éléments individuels et non sur une base sectorielle. Une attention particulière aux petits comptes et aux entreprises exportatrices est prévue,
- motivation des réductions ou annulations de garantie,
- mise gratuitement à disposition des entreprises clientes de leurs assurés qui en ont fait la demande, la notation et l'encours global garanti dont elles font l'objet auprès de chacun des assureur-crédit. L'information pourra le cas échéant être effectuée par une plate-forme électronique tenue par l'assureur-crédit. En cas de difficultés relatives aux couvertures d'assurance-crédit dues à un manque d'information de la part de l'assureur-crédit, les professionnelles représentant les entreprises s'engagent à faire leurs meilleurs efforts auprès de leurs adhérents pour qu'ils transmettent ces Informations,
- respect d'un délai de préavis d'un mois : les réductions et annulations de garantie ne seront effectives que dans un délai d'un mois après l'information des assurés crédit ou des entreprises clientes de ces assurés.

## ■ 17 SEPTEMBRE 2009 : ANNONCES DU PREMIER MINISTRE

- Prolongation des mesures Oséo prévues dans le plan de relance
- Renforcement des fonds propres avec les prêts participatifs (gestion via Oséo)

- Intervention du FSI dans le capital des PME
- Réflexion ouverte sur l'assurance-vie / investissement dans les PME
- CAP Export (octobre 2009)

## ■ OCTOBRE 2009 : RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

- Mise en place d'une fonds de consolidation et de développement des entreprises, destiné aux sociétés à fort potentiel de croissance ayant fait appel à la Médiation du crédit pour apporter le complément de fonds propres nécessaires à leur consolidation et au financement de leur développement.
- Lancement des contrats de développement participatifs (Oséo) : prêts de longue durée considéré par les banques comme des quasi fonds propres.
- Lancement des obligations convertibles OC+ (Fonds Stratégique d'Investissement FSI).
- Renforcement des moyens FSI à destination des PME : pour répondre à l'augmentation des besoins en fonds propres des PME, le FSI va doubler ses moyens d'investissement, renforcer son équipe du terrain FSI-PME et va soutenir les moyens de 170 fonds régionaux et nationaux financés jusqu'à présent par la Caisse des Dépôts.

## ■ 13 OCTOBRE 2009 : CAP EXPORT ET CAP+ EXPORT

- Extension des dispositifs de complément d'assurance-crédit public aux acheteurs étrangers.